

**RÉSEAU  
OUEST  
NORMAND**  
pôle métropolitain

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du vendredi 17 janvier 2025**

**DCS02-2025**

Le 17 janvier 2025, à 12h, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 9 janvier 2025, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, salles des congrès à la Halle aux Toiles à Alençon, sur convocation adressée à ses membres par M. Aristide OLIVIER, Président. Mme Béatrice TURBATTE, Vice-Présidente, préside la séance.

Nombre de délégués en exercice : 57  
Quorum requis : 29  
Présents : 20  
Pouvoirs : 15  
Votants : 35  
Excusés : 18

**Étaient présents :**

**Communauté Urbaine Caen la mer** : M. Joël BRUNEAU, Mme Ghislaine RIBALTA, Mme Béatrice TURBATTE

**Communauté Urbaine d'Alençon** : M. Gérard LURCON, M. Joaquim PUEYO, M. Ahamada DIBO (délégué suppléant)

**Communauté d'Agglomération Flers Agglo** : M. Michel DUMAINE

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin** : M. Patrick LERENDU

**Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie** : M. François AUBEY

**Communauté de communes Terres d'Argentan** : M. Michel LERAT

**Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge** : M. François VANNIER

**Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau** : M. Gilles MALOISEL, M. Georges RAVENEL

**Communauté de Communes Pays de Falaise** : M. Jean-Philippe MESNIL, Mme Clara DEWAELE (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Seules Terre et Mer** : M. Thierry OZENNE

**Communauté de Communes Val d'Orne** : M. Sébastien LEROUX

**Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Hubert PICARD

**Conseil Départemental de l'Orne** : Mme Paule KLYMKO, M. Alain LANGE (délégué suppléant)

**Étaient excusés et avaient donné pouvoir :**

**Communauté Urbaine Caen la mer** : Mme Florence BOULAY (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M. Pierre SCHMIT (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA)

**EXERCICE 2025 – DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE**

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin** : M. Benoît ARRIVE (pouvoir à M. Joaquim PUEYO)

**Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie** : M. Sébastien LECLERC (pouvoir à M. François AUBEY)

**Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo** : M. Fabrice LEMAZURIER (pouvoir à M. Georges RAVENEL)

**Communauté de Communes Terres d'Argentan** : M. Frédéric LEVEILLE (pouvoir à M. Michel DUMAINE)

**Communauté de Communes Bayeux Intercom** : Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à M. Thierry OZENNE)

**Communauté de Communes Baie du Cotentin** : M. Jean-Claude COLOMBEL (pouvoir à M. Sébastien LEROUX)

**Communauté de Communes Cingal Suisse Normande** : M. Jacky LEHUGEUR (pouvoir à M. François VANNIER)

**Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage** : M. Jean-René BINET (pouvoir à M. Patrick LERENDU)

**Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco** : M. Bernard SOUL (pouvoir à Mme Paule KLYMKO)

**Communauté de Communes Val es Dunes** : M. Philippe PESQUEREL (pouvoir à M. Hubert PICARD)

**Communauté de Communes Villedieu Intercom** : M. Charly VARIN (pouvoir à M. Gilles MALOISEL)

**Etaient excusés :**

**Communauté Urbaine Caen la mer** : Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Emmanuel RENARD, M. Dominique GOUTTE (délégué suppléant), M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant)

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin** : M. David MARGUERITTE, Mme Odile THOMINET, M. Sébastien FAGNEN (délégué suppléant), Mme Véronique MARTIN-MORVAN (déléguée suppléante)

**Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo** : M. Laurent PIEN

**Communauté de Communes Cœur de Nacre** : M. Philippe CHANU (délégué suppléant)

**Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage** : Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco** : M. Bernard SOUL

**Communauté de Communes Granville Terre et Mer** : Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Michel PEYRE, M. Miloud MANSOUR (délégué suppléant)

**Communauté de Communes Vallées d'Auge et du Merlerault** : M. Sébastien GOURDEL

**Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Henri GIRARD (délégué suppléant)

**Conseil Départemental du Calvados** : M. Patrick JEANNENEZ, M. Francis JOLY (délégué suppléant)

## EXERCICE 2025 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### Exposé :

L'article L.5722-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les dispositions du livre III de la deuxième partie dudit code, applicables aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants, le sont également aux syndicats mixtes de l'article L.5721-2, dits syndicats mixtes ouverts.

La possibilité pour notre syndicat, comportant au moins un département, d'opter pour l'application des dispositions du livre III de la troisième partie – *cadre et règles budgétaires des départements* - n'est pas envisagée.

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est ainsi obligatoire pour notre établissement public en application des articles L2312-1 et L5722-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'organe délibérant doit, au cours des dix semaines précédant le vote du budget, tenir un DOB sur les orientations générales de ce budget. Le vote du budget de l'exercice 2024 est prévu à l'ordre du jour de la réunion du comité syndical **14 mars 2025**. La tenue de ce débat le **17 janvier 2025** respecte cette première obligation.

Le débat d'orientation budgétaire donne lieu à un vote.

Le DOB est présenté selon les dispositions de l'article D2312-3 du CGCT, applicable à notre établissement public (*communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants*).

- ***Orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.***

Le budget 2025 sera le troisième budget à part entière du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand.

Le budget est conscrit aux seules dépenses et recettes nécessaires aux réflexions, débat et actes de communication menés par le nouveau Pôle métropolitain.

L'année 2025 est marquée par le passage au Compte financier unique (CFU). L'année 2024 avait été marquée par le passage à la nomenclature M57.

**Notre budget prévisionnel s'équilibre à 192 374,40 euros en section de fonctionnement et ne comporte rien en section d'investissement.**

### **Evolutions prévisionnelles des dépenses**

#### **S'agissant des charges à caractère général :**

- Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand fonctionne avec une convention passée auprès du PM CNM pour ses **moyens généraux et matériels** (location et charge des locaux, véhicule et carburant, équipement informatique et mobilier, petit équipement de bureau), pour un montant annuel évalué à 18 000 € pour 2024.
- Le PM RON prévoit 7 000 € de **frais de colloques et séminaires**, 8 000 € de **frais de réception**, 6 000 € de **frais de catalogues et imprimés**. De plus, il est proposé d'inscrire 12 000 € pour « voyage d'étude » – sur un format plus modeste que celui prévu initialement en 2024.

Ces dépenses projetées entrent dans le cadre des assemblées, conférences, commissions et séminaires prévus en 2025 pour porter les réflexions communes, diffuser les connaissances et réaliser les actions de lobbying.

**S'agissant des charges de personnel**, le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand (PM RON) fonctionne exclusivement avec du personnel mis à disposition par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole (PN CNM) et par l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME). Le tableau des effectifs était de 1,2 ETP pour 2024 (pour information, le temps de personnel alloué au volet « Réseau » du PM CNM était de 0,7 ETP en 2022 et 1,2 ETP en 2023). Il est proposé de passer le tableau des effectifs de 1,2 à 1,4 ETP pour 2025, pour intégrer le temps de travail des assistantes, augmentant de 10 000 € les charges de personnel.

Dans le détail :

- Le **Directeur général des services (DGS)** par mise à disposition à hauteur de 0,1 ETP (convention avec l'AUCAME).
- Le **Directeur adjoint** par mise à disposition à hauteur de 0,1 ETP également (convention avec le PM CNM).
- Le **Manager du Réseau Ouest Normand** par mise à disposition à hauteur de 1 ETP (convention avec le PN CNM).
- La **Gestionnaire comptabilité et ressources humaines** par mise à disposition à hauteur de 0,1 ETP (convention avec le PM CNM).
- L'**Assistante de direction** par mise à disposition à hauteur de 0,1 ETP également (convention avec le PM CNM).

Le montant total des charges de personnel est évalué à 95 000 € en 2025.

**S'agissant de la cotisation en dépense versée à l'AUCAME**, elle est de 0,03 € par habitant DGF et par an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit **43 000 € estimés en 2025**.

### Evolutions prévisionnelles des recettes

**S'agissant des recettes des membres :**

Conformément à l'article 8 des Statuts du PM RON :

- Concernant la **contribution EPCI**, il est proposé de la maintenir à **0,05 € / habitant DGF** (pour rappel, la contribution « Réseau » du précédent Pôle métropolitain était, entre 2015 et 2022 inclus, fixée à 0,10 € / hab DGF). Les recettes associées sont estimées à 70 200 €.
- Concernant la Communauté urbaine Caen la mer, en sus de la contribution à 0,05 € / hab DGF, une **subvention de fonctionnement** est sollicitée pour couvrir la masse salariale du Manager du Réseau Ouest Normand. Son montant est estimé à 63 000 €.
- La **contribution des Conseil départementaux reste exprimée forfaitairement**, indépendamment du nombre d'habitants (CD Calvados : 10 000 euros, CD Orne : 4 000 euros, inchangées).

**Le report du résultat** de 2024 est de 45 171,55 €. Cet excédent s'explique par :

- L'excédent de fonctionnement net de 37 788 € réalisé en 2023, principalement du fait de la mise en place décalée de l'ingénierie. En effet, la masse salariale de 2023 qui n'a exceptionnellement pas porté sur une année pleine.
- L'excédent de fonctionnement net de 7 383 € en 2024, qui vient s'ajouter au total de l'excédent.

Le PM RON n'envisage pas d'autre recette pour 2025, mais n'exclut pas la possibilité d'avoir recours à une diversification des sources de recette à moyen terme (contractualisation régionale, nationale ou européenne, contributions pour actions ponctuelles à la demande de ses membres, etc.).

- **Présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.**

Le PM RON n'a pas d'engagement pluriannuel.

- **Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.**

Le PM RON n'a pas d'emprunt.

**Proposition :**

*Vu les articles L2312-1, L5722-1 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'arrêté interpréfectoral n°DCL-BCLI-22-031 du 26 décembre 2022 portant création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand,*

Il est proposé au Comité syndical de prendre acte du Débat d'orientation budgétaire.

**Vote :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du Débat d'orientation budgétaire.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président,



Aristide OLIVIER



Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le



ID : 014-251403184-20250117-DCS02\_2025RON-DE



Comité syndical du 17 janvier 2024

**Débat d'orientation budgétaire 2025**  
**Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand**  
**Rapport d'orientation budgétaire**

## 1. Crédits budgétaires utilisés en 2023

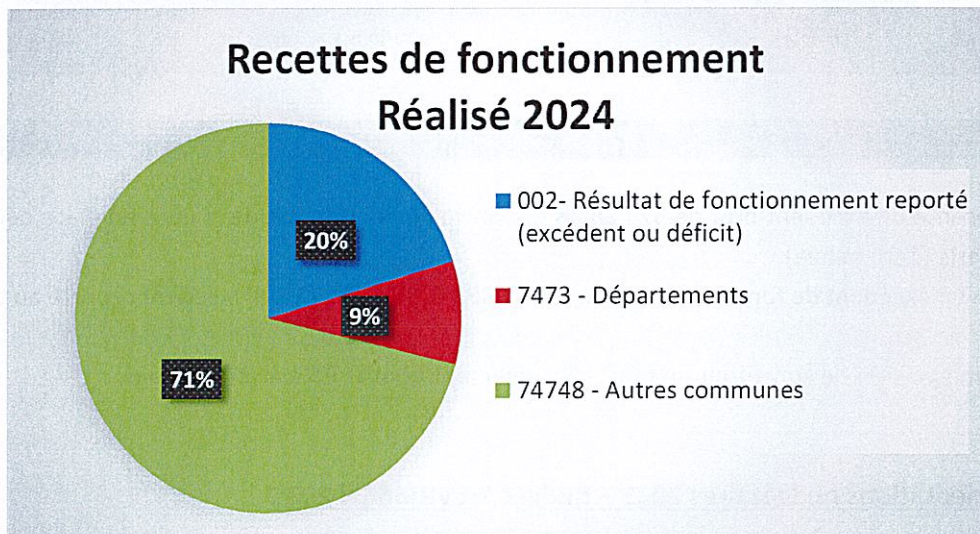
### 1.1 - Point RECETTES 2023 :

Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand ayant été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 2024 a été sa deuxième année budgétaire.

Les recettes réelles en 2024 ont été légèrement supérieures à celles inscrites dans le BP :

- Les contributions des EPCI se sont élevées à 132 500 € (contre 130 800 € prévus dans le BP).
- Les contributions des Conseils départementaux se sont élevées à 15 800 € (contre 15 000 € - le BP 2024 prenant déjà en compte le départ du CD50).

Le report d'excédent de 2023 s'était élevé à 37 788,48 €.



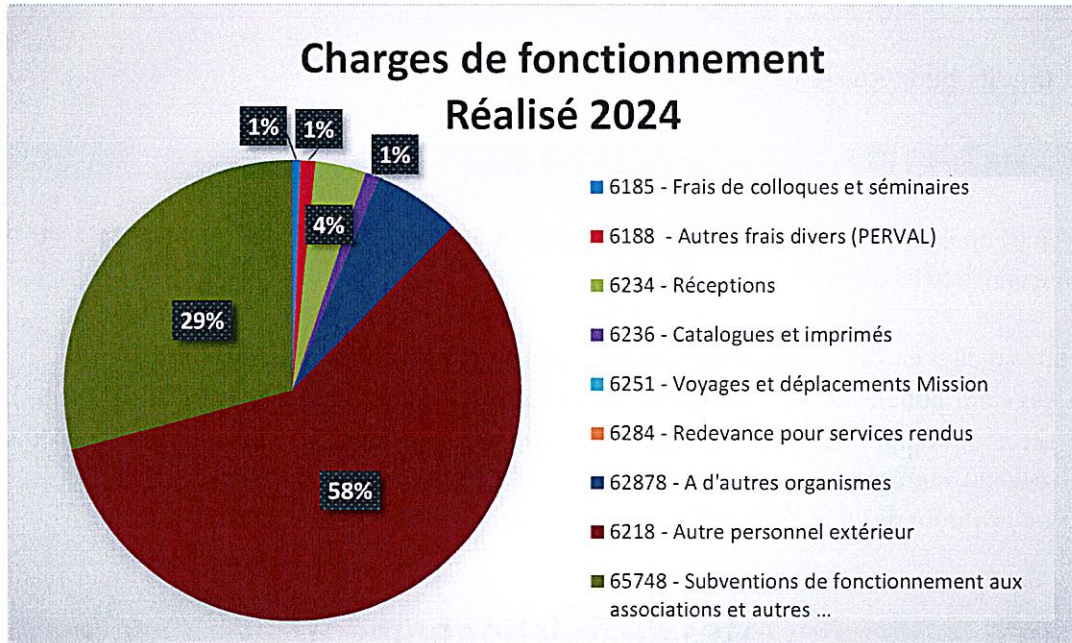
### 1.2 - Point DEPENSES 2024 :

La deuxième année budgétaire du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand a porté les dépenses suivantes en fonctionnement :

- Les frais de documentation générale et technique ont été de 1 000 € (achat de livres diffusés à la conférence du 4 octobre 2024).
- Les frais de colloques et de séminaires se sont élevés à 830 € grâce au frais modérés des intervenants (contre 1 500 € en 2023).
- Les frais de réception ont été de 5 000 €.
- Les frais de reprographie, catalogues et d'imprimés ont été de 1 500 € pour des pochettes et pour les brochures et actes de la Conférence.
- La cotisation à l'AUCAME a représenté 40 800 €.

- La masse salariale a engendré 81 700 € de dépenses en 2024 (contre 84 000 € inscrits au BP). 2024 a constitué la première année de masse salariale complète.

Aucune dépense n'a été portée en investissement.



### 1.3 - Bilan 2024 :

2023 a présenté un excédent brut de 37 788,48 €, principalement du fait de la mise en place décalée de l'ingénierie (1ère année).

**2024 porte un excédent de fonctionnement net de 7 383 €. Soit 45 171 € d'excédent reporté au total.**

Cette somme permet de constituer un fonds de roulement pour le Pôle métropolitain.

## 2. Orientations budgétaires 2025 – Budget Prévisionnel 2025

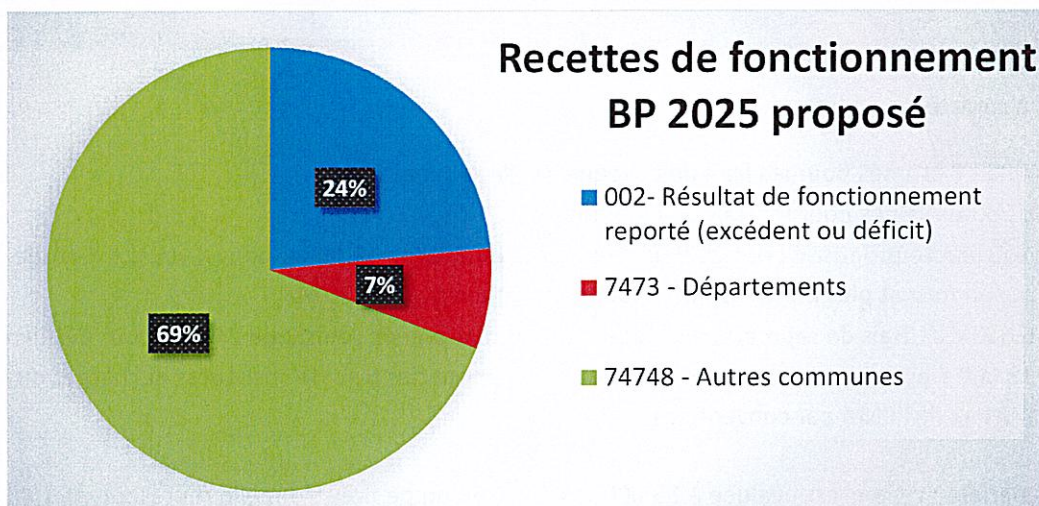
### 2.1 Prévisions RECETTES 2025 :

Les recettes du Pôle métropolitain sont les contributions des membres. Celles-ci se répartissent ainsi :

- 70 200 € estimés par la contribution des 28 EPCI membres (contribution de 0,05 € / hab DGF).
- 63 000 € estimés par la subvention de fonctionnement de la CU Caen la mer pour couvrir la masse salariale du Manageur du Réseau Ouest Normand.
- 14 000 € estimés de contribution des deux Conseils départementaux.

Le report du résultat de 2024 est donc de 45 171 €.

Le Pôle métropolitain ne prévoit pas d'autres recettes en 2025.



## Contributions par EPCI :

Informations générales	Informations générales		Dotation d'interco	Somme de Contribution "RESEAU OUEST NORMAND" en €	Subvention ingénierie (1ETP) CLM pour RESEAU
	Libellé EPCI	Département			
CC NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	14	2025	50 488	2 524,40 €	- €
CC VAL ES DUNES	14	2025	20 647	1 032,35 €	- €
CU CAEN LA MER	14	2025	286 038	14 301,90 €	63 000,00 €
CC CINGAL-SUISSE NORMANDE	14	2025	24 243	1 212,15 €	- €
CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	14	2025	26 669	1 333,45 €	- €
CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	14	2025	29 999	1 499,95 €	- €
CC DU PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	14	2025	31 357	1 567,85 €	- €
CC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	14	2025	49 456	2 472,80 €	- €
CC SEULLES TERRE ET MER	14	2025	19 230	961,50 €	- €
PRE-BOCAGE INTERCOM	14	2025	25 550	1 277,50 €	- €
CA LISIEUX NORMANDIE	14	2025	77 791	3 889,55 €	- €
CC DU PAYS DE FALAISE	14	2025	28 651	1 432,55 €	- €
BAYEUX INTERCOM	14	2025	32 276	1 613,80 €	- €
CC COEUR DE NACRE	14	2025	30 344	1 517,20 €	- €
TERRE D'AUGE	14	2025	22 822	1 141,10 €	- €
CC GRANVILLE-TERRE ET MER	50	2025	55 982	2 799,10 €	- €
CC DE LA BAIE DU COTENTIN	50	2025	24 854	1 242,70 €	- €
CC DE VILLEDIEU INTERCOM	50	2025	16 848	842,40 €	- €
CA DE SAINT-LO AGGLO	50	2025	80 819	4 040,95 €	- €
CC COUTANCES MER ET BOCAGE	50	2025	57 800	2 890,00 €	- €
COTE OUEST CENTRE MANCHE	50	2025	26 559	1 327,95 €	- €
CA DU COTENTIN	50	2025	197 001	9 850,05 €	- €
CC FLERS AGGLO	61	2025	55 906	2 795,30 €	- €
CC ARGENTAN INTERCOM	61	2025	35 185	1 759,25 €	- €
CC VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT	61	2025	15 991	799,55 €	- €
CC DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO	61	2025	17 072	853,60 €	- €
CC VAL D'ORNE	61	2025	6 479	323,95 €	- €
CU D'ALENCON	61	2025	58 000	2 900,00 €	- €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2025</b>	<b>1 404 057</b>	<b>70 202,85 €</b>	<b>63 000,00 €</b>
<i>Pour rappel TOTAL GÉNÉRAL N -1</i>		2024	1 359 994	67 999,70 €	62 794,00 €
<b>Variation</b>			<b>44 063</b>	<b>2 203,15 €</b>	<b>206,00 €</b>

## 2.2 – Prévisions DEPENSES 2025 :

### Charges à caractère général :

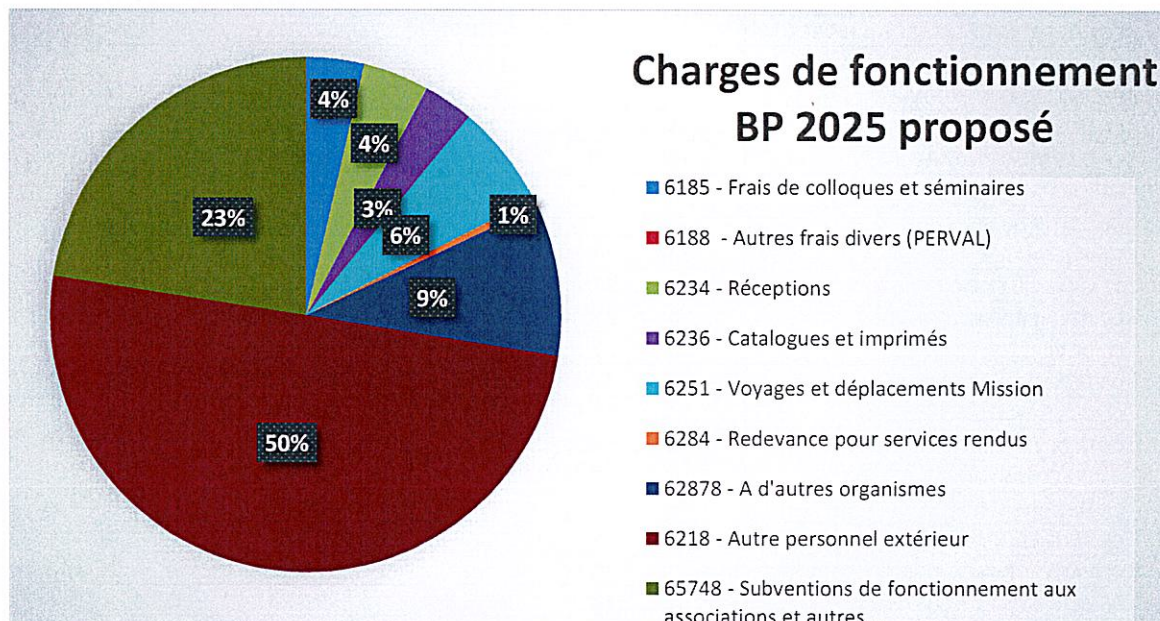
- 7 000 € estimés pour les frais de colloques et de séminaires.
- 8 000 € évalués pour les frais de réception.
- Nouveauté proposée pour 2025 (non réalisée en 2024) : 12 000 € pour « voyage d'étude » – sur un format plus modeste que celui prévu initialement en 2024.
- 6 000 € de frais de reprographie, catalogues et d'imprimés ; ainsi que 2 000 € pour des livres.
- 18 000 € pour les moyens généraux (remboursement des frais de structures et charges du PM RON au PM CNM par convention).

**Masse salariale :** celle-ci est évaluée à 95 000 € avec une équipe prévisionnelle représentant 1,4 ETP pour 2025. En effet, le DOB propose de passer le tableau des effectifs de 1,2 à 1,4 ETP pour 2025, pour intégrer le temps de travail des assistantes, soit +10 000 € de charges de personnel.

Répartition prévisionnelle des ETP par fonction (personnel intégralement mis à disposition) :

ETP 2024	Fonction
0,1	Gestionnaire comptabilité et RH
0,1	Assistante de direction
0,1	DGS
0,1	Directeur adjoint
1	Manager du Réseau Ouest Normand

Cotisation d'études versée à l'AUCAME (autres charges de gestion courante) : 43 000 € estimés.



Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand n'inscrira, en 2025, aucun budget dans sa section investissement.

Le budget 2025 s'équilibrera donc à 186 097,17 €, en section fonctionnement.